

13 juillet 2022 à 15h25
Mis à jour le 13 juillet 2022 à
15h42
Durée de lecture : 2 minutes

En bref – Pêche

Victoire contre la pêche industrielle : la senne démersale interdite en France

Victoire pour les pêcheurs artisanaux. Les eurodéputés de la Commission de la pêche du Parlement européen ont interdit, mardi 12 juillet, la senne démersale dans les eaux territoriales françaises. Cette technique de pêche, apparentée au chalutage de fond, consiste à encercler des poissons dans des filets dérivants en les empêchant de s'enfuir grâce à des câbles vibrants. Sur une journée, cinq « *senneurs* » peuvent rabattre « *l'équivalent de Paris dans leurs filets* », nous expliquait en mai Alexandre Fournier, un senneur repent.

La senne démersale a été développée à la fin des années 2000 par l'industrie néerlandaise. Les pêcheurs de la Manche s'y sont progressivement mis, avant de constater les dégâts de cette technique sur l'écosystème. Un grand nombre d'entre eux réclamait son interdiction afin de préserver la ressource. « *Si l'on continue ces pratiques, dans cinq ans, il n'y aura plus personne. Il n'y aura plus assez de poissons* », anticipait Alexandre Fournier.

Face à ce fléau, l'eurodéputée Caroline Roose (EELV) a proposé, avec le soutien de Bloom, un amendement interdisant la senne démersale en France. Il a été adopté de justesse, avec 12 voix contre 11. « *Les eurodéputés ont entendu les alertes qui ont longtemps été ignorées. C'est un jour très important pour l'océan et pour les communautés de pêcheurs côtiers* », s'est réjouie Laetitia Bisiaux, de Bloom, dans un communiqué. Reste à savoir si les dégâts de la senne pourront être réparés. En mai, des pêcheurs de la Manche nous expliquaient ne déjà « *plus rien pêcher* », au point d'envisager mettre la clé sous la porte.